



Résultats du vote- Entente de principe convention collective locale – FIQ SIL

30 octobre 2018



Résultat du vote référendaire

Suite au vote référendaire que nous avons tenu le 30 octobre 2018, nous sommes heureux de vous annoncer que l'entente de principe a été adoptée à **94%** par les membres.

Maintenant, le Syndicat ainsi que l'Employeur vont finaliser les textes de l'entente de principe et par la suite convenir d'une date pour la mise en vigueur des nouvelles dispositions locales de la convention collective.

Merci aux membres pour leur grande participation au vote!

Rappelons que l'entente de principe comprend plusieurs améliorations, notamment sur la stabilité des postes et des équipes de travail, sur l'amélioration dans la dotation des postes et en regard de la prise des congés. Elle maintient les droits aux salariées touchées par la supplantation et limite aussi d'une façon significative le déplacement sur le nouveau territoire élargi du CISSSL afin de permettre la continuité des soins demandés par les membres.

Exécutif FIQ-SIL

Nouveau!

À compter du 19 novembre 2018

Système de ressources humaines/paie
Pour obtenir toutes les informations,
visitez l'intranet :

➔ Accès rapide
Mon dossier RH/Paie

À compter du 19 novembre, eEspresso (Logibec) devra être utilisé pour consulter votre relevé de paie, remplir votre relevé de présence et votre compte de dépenses, consulter votre horaire, vos disponibilités et votre profil d'assiduité, postuler lorsqu'il y a des affichages de postes et consulter et mettre à jour votre dossier d'employé.

Des sessions de démonstration sur l'utilisation de l'application sont offertes dans plusieurs installations. Nous vous invitons à y participer. Surveillez l'affichage au sein de votre installation. Le calendrier complet est également disponible via *Mon dossier RH/Paie* de l'intranet.

La direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Party de département

Le temps des fêtes approche et vous en êtes peut-être déjà à la préparation de votre party de département. En ce temps de réjouissances, le FIQ-SIL est fier de vous offrir une petite contribution monétaire correspondant à 2.00\$ par membre qui participera à cette activité. Il suffit de nous en faire la demande par écrit en précisant le nombre de participant.

Stéphane Gagnon
Co-président FIQ-SIL

Stéphane Cormier
Co-Président FIQ-SIL

MODIFICATION DU DÉLAIS DE RAPPEL LORS DE L'OCTROI DE REMPLACEMENTS PONCTUELS

ATTENTION – Depuis le 22 JUILLET 2018 - ATTENTION

Le service des activités de remplacement modifie, en **projet pilote**, les délais de rappel lors de l'octroi de remplacements ponctuels (court terme). Suite à une rencontre avec le service, nous avons appris que l'Employeur uniformise les délais de rappel pour l'ensemble des syndicats. Ces nouveaux délais permettront d'accélérer l'octroi de remplacements ponctuels et de mieux combler les absences.

PROCÉDURE

Le service des activités de remplacement placera des appels à deux numéros de téléphone selon ce qui apparaît à votre dossier ; il peut également tenter de vous joindre sur votre département lorsque vous êtes effectivement au travail.

Délais de rappel	
Quart à combler	Délais laissé à l'employé pour rappeler
Si le quart débute dans plus de 48 heures	4 heures
Si le quart débute dans plus de 24 heures	1 heure
S'il reste entre 8 heures et 24 heures avant le début du quart	30 minutes
S'il reste entre 4 heures et 8 heures avant le début du quart	15 minutes
Si le quart débute dans moins de 4 heures	5 minutes
Si le quart débute dans moins d'une heure	Aucun délai

Conservez une copie de vos documents

Il est très important de garder une photocopie de tous les documents que vous transmettez à l'Employeur pour vos dossiers personnels, comme par exemple :

- Demande de l'employé;
- Formulaire de disponibilité;
- Billet d'invalidité;
- Toutes pièces justificatives;
- Formulaire disponibilité pour le temps supplémentaire, etc...

C'est une bonne habitude à prendre et cela pourrait vous être très utile un jour.

Le Fonds de solidarité FTQ

N'oubliez pas qu'il vous est possible de souscrire au Fonds de Solidarité FTQ par retenue sur le salaire. C'est un moyen qui vous permet d'économiser de l'impôt tout en épargnant pour la retraite.

Guylaine Riendeau, Audrey Bélanger et Geneviève Boulet, Responsables locales.



BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Site web : www.fiqsil.com

**Je parle santé,
J'agis aussi!**

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2
Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406
Fax : 450-752-8335
Courriel : infonord@fiqsil.com

Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC
J6V 2H2
Tél. : 450-654-7525, poste 20113
Fax : 450-585-2797
Courriel : infosud@fiqsil.com